

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 87398 du 8 décembre 2014 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1428574S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 81319 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426774S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2015:

Ottonello, Jacques Nigend : 124 505 Numéro de livret de solde : 5 244 168

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2015:

Jany, Thomas Nigend : 196 431 Numéro de livret de solde : 8 052 771

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
A. BROWAËYS